



Espace de Réflexion Éthique
de Nouvelle-Aquitaine
SITE AQUITAIN

Retranscription de la Journée des Référents éthiques en Aquitaine

Mercredi 2 juillet 2025

A Pessac, IMS CHU de Bordeaux

10h

- Introduction du Pr Véronique Avérous, directrice de l'ERENA et du site d'appui Aquitain
- Point sur les activités de l'ERENA site Aquitain

10h15

- Retours d'expériences de comités d'éthique – animation : Patrick Sureau
- Mise en place, fonctionnement

11h30

- Panorama des méthodologies d'analyse d'un questionnement éthique
- Par Pr V Avérous et Dr G Pinganaud

12h30

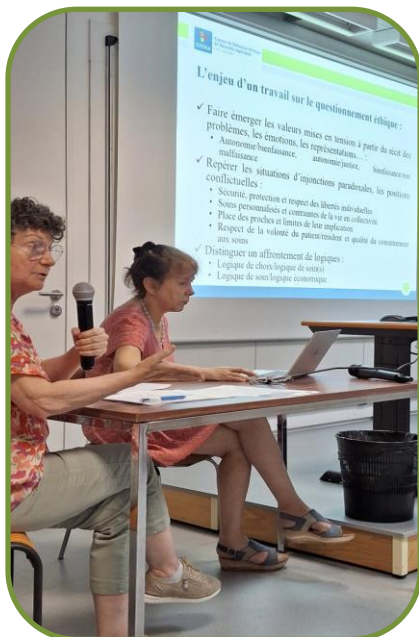
- Déjeuner (réfectoire)

14h

- *Atelier plénier autour de l'analyse d'une situation clinique*

16h

- Conclusion de la journée





INTRODUCTION

L'ERENA : trois sites d'appui : Aquitaine, Limousin et Picto-Charentais

L'Espace de Réflexion Éthique de Nouvelle Aquitaine (ERENA) est né le 11 septembre 2018 de la fusion des Espaces de Réflexion Éthique des anciennes régions d'Aquitaine (EREA), du Limousin (ERELIM) et du Poitou-Charentes (ERER-PC). Sa convention constitutive a été signée en février 2018 par les 3 directeurs généraux des CHU, les 6 présidents d'universités de la région de Nouvelle Aquitaine ainsi que les 3 représentants des délégations régionales FHF, FHP et FEHAP. La convention a été renouvelée en 2021 pour une durée indéterminée.

Pour maintenir et développer une réflexion éthique de proximité, il est décidé de conserver une équipe sur chaque territoire des anciennes régions, appelée « site d'appui » (ERENA site aquitain, ERENA site picto-charentais, ERENA site limousin). Chacun d'eux déploie les missions de l'ERENA sur ses territoires correspondant aux anciennes régions.

La coordination de l'ERENA est assurée pour 3 ans par un des sites d'appui. Pour 2025-2027, la direction de l'ERENA revient au site d'appui Aquitaine :

- La direction de l'ERENA est ainsi confiée au Pr Véronique Avérous, par ailleurs directrice du site Aquitaine.
- Le Dr Maryse Fiorenza-Gasq est directrice adjointe de l'ERENA et directrice du site Limousin.
- Le Pr Nathalie Nasr est directrice adjointe de l'ERENA et directrice du site Picto-Charentais.

> Découvrir le [site internet](#) ERENA

> Lire le [livret de présentation](#) de l'ERENA

L'ERENA site Aquitaine, un acteur sur le territoire

✓ Former

- Formations universitaires ([en savoir +](#)), formation continue dont aide à la mise en place d'un comité d'éthique ([en savoir +](#)), ateliers de bioéthique étudiants ([en savoir +](#))

✓ Accompagner

- Les professionnels et les établissements sanitaires et ESSMS par le biais de :
 - ✓ Réseau des référents éthiques aquitain ([en savoir +](#))
 - ✓ Adhésion à l'ERENA site Aquitaine ([en savoir +](#))
 - ✓ Cellule de Soutien Ethique ERENA ([en savoir +](#))

✓ Informer et sensibiliser

- Les professionnels de santé, le grand public, les étudiants, les lycéens
- En organisant, coorganisant et participant à des colloques, conférences-débats, ateliers, rencontres...
[en savoir +](#)

- ✓ **Développer des partenariats** avec les universités du territoire, les réseaux régionaux, des partenaires privés et publics, CCNE, CNERER, l'académie de Bordeaux...

> Consultez la **synthèse du rapport d'activité ERENA site Aquitaine 2024** [en savoir +](#)



Les événements à venir

- ✓ **Université d'été Ethique et Maladies Neuro-Evolutives** les 24, 25 et 26 septembre 2025 à Bordeaux sur le thème de la recherche (gratuit) [en savoir +](#)
- ✓ **Colloque « Intimité dévoilée : jusqu'où peut aller le soin ? »** le 28 novembre 2025 à Pessac [en savoir +](#)
- ✓ **Webinaire sur les directives anticipées** en partenariat avec France Assos NA le 2 octobre 2025 de 13h à 14h (*informations à venir*)

Save The Date !

- ✓ **Journée des référents éthiques Sud Nouvelle-Aquitaine** le 12 décembre 2025 (gratuit, sur inscription), au CFPS CH Mont-de-Marsan : Une 2e Journée des Référents éthiques en Aquitaine pour toucher plus largement les membres de comités éthiques et les professionnels des départements 40, 47, 64 (ouvert à toute l'Aquitaine) : contact : erena.bordeaux@chu-bordeaux.fr
- ✓ **Colloque national des ERER à Reims du 12 au 14 novembre 2025** « L'accès aux soins de la personne en situation de handicap : et l'éthique dans tout cela ? » [en savoir +](#)

Focus sur :

- ✓ **Etats Généraux de la Bioéthique 1^{er} semestre 2026 :**
 - La dernière loi de bioéthique (*[Loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique](#)) a été précédé d'Etats Généraux de la Bioéthique au 1^{er} semestre 2018 et a été voté le 2 août 2021.
 - L'article 41 de la loi de bioéthique* indique qu'elle doit faire « l'objet d'un nouvel examen par le Parlement dans un délai maximal de sept ans à compter de sa promulgation », soit 2028.
 - Le Code de la santé publique Article L1412-1-1 prévoit que « tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société (...) est précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. (...) En l'absence de projet de réforme, le comité est tenu d'organiser des états généraux de la bioéthique au moins une fois tous les cinq ans ».
 - Pour ces EGB 2026, 7 grands thèmes ont été retenus : Numérique et santé, Santé et environnement, Examens génétiques et médecine génomique, Dons et transplantations d'organes, Neurosciences, Procréation ; ainsi que 3 sujets transversaux : L'organisation du système de soins : quelle prise en charge de la santé voulons-nous pour demain ? , De la naissance au grand-âge : penser l'intergénérationnel, La santé en Outre-Mer.
 - L'ERENA traitera certains de ces thèmes dans le cadre d'événements à l'attention du grand public, des professionnels de santé et de publics plus ciblés tels que les étudiants et les lycéens.

L'ERENA site Aquitain, c'est aussi :

- Une Lettre d'information mensuelle
- Un site internet avec des ressources : agenda, actualités, replays, synthèses... : <https://bordeaux.espace-ethique-na.fr>
- Une présence sur les réseaux sociaux :



RETOUR D'EXPERIENCES DE COMITES D'ETHIQUE

Avec les comités éthiques de l'ADIAPH, de la Clinique des Grands Chênes INICEA et des PEP 64.

Suite à ce retour d'expériences sur le fonctionnement de 3 comités d'éthique, nous vous proposons les points saillants des présentations :

1) Le recrutement des membres du comité d'éthique :

Un appel à candidature sur volontariat.

Pour les comités du médico-social, l'intégration de personnes accompagnées.

2) La forme du comité d'éthique :

Les deux comités d'éthique du médico-social (ADIAPH et Les PEP 64) sont des comités associatifs et inter-établissements.

Le comité d'éthique de la clinique Les Grands Chênes est un comité d'éthique d'établissement.

3) La composition du comité d'éthique :

Pour le médico-social, outre des professionnels de l'établissement et des membres de la direction, on note la présence de membres du conseil d'administration et de personnes accompagnées.

Avec la présence ponctuelle d'interlocuteurs extérieurs (l'intervention d'experts – juriste, philosophe -, le recours à des équipes expertes extérieures, la sollicitation de l'ERENA...) et internes à l'établissement (représentants CSE).

Le comité regroupe en moyenne une dizaine de membres.

4) La formation des membres du comité d'éthique :

Deux des comités d'éthique ont pu faire bénéficier leurs membres de la formation « Appui méthodologique à la création et à l'animation d'une instance éthique ».

5) Les pré-requis :

Les comités d'éthique sont indépendants mais il est important que leur activité soit soutenue par la direction de l'établissement et par les instances et intégrée au projet d'établissement.

Les principes

- Le principe de « générosité » (éthique de la discussion) : écouter et respecter la parole de chacun ; arriver à la table de la discussion non pas pour convaincre mais avec la posture de pouvoir se laisser convaincre.
- La suspension du jugement
- La neutralité



- La confidentialité et anonymisation
- La bienveillance
- Le respect de la parole de chacun
- La suspension du statut de chacun (on enlève si possible les blouses)

Le cadre :

Charte et/ou règlement de fonctionnement, procédure de saisine.

Pour certains : une identité visuelle pour un meilleur repérage.

Le déroulé :

Désignations d'un secrétaire de séance, d'un animateur et d'un maître du temps (l'animateur peut aussi être le maître du temps).

Pour un des comités d'éthique, d'un outil (grille) d'aide à l'analyse de la situation clinique complexe/du questionnement éthique.

Rédaction d'un compte-rendu ou d'un avis, diffusé auprès des professionnels.

6) Les objectifs du comité d'éthique :

Répondre à des saisines et rédiger des avis.

Sensibiliser les professionnels et les usagers/personnes accompagnées à la démarche éthique.

7) Les saisines reçues par le comité d'éthique :

- Des situations particulières
- Des thèmes transversaux
- Des thèmes issus d'événements indésirables présentant un questionnement éthique sous-jacent
- Et pour l'un des comités, des thèmes tirés de l'actualité

La saisine se fait parfois via un formulaire et une procédure unique, parfois par différents biais (mail dédié).

8) Les actions (possibles) du comité d'éthique :

- Les réponses aux saisines (La clinique Les Grands Chênes INICEA a créé une « Equipe Mobile Liaison et Accompagnement Ethique (EMLAE) » : Cette équipe, composée de 2 membres du comité au moins, peut être sollicitée afin de recueillir des informations complémentaires et de contexte (patient, entourage, équipe) pour donner suite à la réception d'une fiche de saisine).
- Les séances de travail possibles en amont du comité d'éthique selon les sujets.
- Les réunions du comité d'éthique (4 à 8 par an).
- Le déplacement dans les établissements et services pour présenter la démarche éthique, expliquer ce qu'est et ce que n'est pas un comité d'éthique et /ou discuter autour d'une situation complexe présentée par une équipe.
- La rédaction d'avis et leur diffusion auprès des professionnels et des instances (ex : présentation de l'avis aux cadres de sites pour qu'ils puissent le présenter à leurs équipes ; mise à disposition de l'avis dans les services...).
- L'organisation de journées de sensibilisation (éthique, bientraitance...) ou de rendez-vous thématiques (cafés éthiques, conférences...).
- La rédaction d'outils de sensibilisation (ex : un Guide Mémo d'aide à la réflexion éthique).

- L'inscription dans la démarche qualité (plan d'actions d'amélioration).

9) Les difficultés et freins rencontrés :

- Déterminer si la problématique posée est bien un questionnement éthique ou s'il n'existe pas une réponse, d'ordre juridique, organisationnel ou de ressources humaines, etc.
- La présentation des fiches de saisine, qui peuvent guider mais parfois être un frein quand le professionnel n'arrive pas à renseigner tous les éléments listés
- L'animation des discussions éthiques
- Le manque de méthodologie dans l'analyse de la saisine
- Les délais de réponse entre la saisine et la diffusion de l'avis
- La nécessité de rappeler que l'avis n'est pas une conduite à tenir mais un éclairage qui peut appuyer les réflexions des professionnels
- L'organisation des professionnels pour se dégager du temps pour participer au comité d'éthique
- L'adaptation des avis de façon à ce qu'ils soient accessibles et compréhensibles par tous et notamment par les personnes accompagnées.

10) Les projets du comité d'éthique :

Parmi les projets cités, nous pouvons noter :

- Poursuivre la formation des nouveaux membres et la participation aux colloques
- Continuer de rencontrer les équipes
- Rédiger les documents en FALC et/ou pictos
- Améliorer la méthodologie d'analyse et les délais de réponse
- Poursuivre la démarche de formation des membres
- Identifier de nouvelles ressources extérieures.

Etc.

Il n'y a pas de cadre juridique précis posant le cadre et le fonctionnement d'un comité d'éthique. Cependant, des lois ont posé le cadre de ce que peut être l'éthique dans une institution :

- La loi du 4 mars 2002 a ainsi renforcé le droit des malades, a favorisé leur autonomie et la création de partenariats de soins. Cette loi a institué, entre autres, l'obligation de la recherche de consentement ou d'assentiment.

- La loi du 22 avril 2005 reconnaît aux personnes le droit d'exprimer leurs volontés dans la limitation ou l'arrêt des traitements curatifs par le refus de soins, exprimé dans le cadre de directives anticipées ou non, et la personne de confiance.

- La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie a, quant à elle, renforcé le droit de la personne d'exprimer sa volonté via les directives anticipées rendues contraignantes et opposables et aussi renforcé le rôle de la personne de confiance.

Textes officiels en bioéthique et éthique : https://bordeaux.espace-ethique-na.fr/ressources_1043/textes-officiels_914.html



PANORAMA DES METHODOLOGIES D'ANALYSE D'UN QUESTIONNEMENT ETHIQUE

Par Pr Véronique Avérous et Dr Geneviève Pinganaud.

Présentation de quelques méthodologies d'analyse d'un questionnement éthique :

- Le principisme
- La Décision après Démarche Ethique (DDE) ©
- Les recommandations de l'ANESM/HAS
- La méthode GIRAFE (aide à la décision en 4 temps)
- Une méthode initiée au CHU de Bordeaux
- La consultation d'éthique clinique
- Autres méthodes

Les points saillants et convergents de ces méthodologies :

- Décrire la situation, recueillir les éléments nécessaires à sa compréhension (éléments médicaux, cadre juridique, contexte familial...) dont les éléments contextuels (par discipline)
- Formuler clairement le questionnement éthique, le « malaise » ressenti
- Ecouter le propos et l'avis de chacun, faire coexister des propos et des avis différents
- Identifier les niveaux de valeurs : institutionnel, professionnel, personnel...
- Identifier les valeurs en tension, les enjeux ; problématiser le questionnement
- Elaborer la ou les solution(s) possible(s) avec argumentation
- Etudier les conséquences de cette/ces solution(s) pour le patient, pour sa famille, pour l'équipe, pour l'établissement
- Etablir un consensus sur cette ou ces solutions : choix de la solution jugée la meilleure ou la moins pire. Ce consensus n'est pas toujours possible à obtenir : l'avis donné doit montrer les tensions, les conflits de valeurs ; il est rédigé à un temps « T », et peut être révisé, évoluer.

> CONSULTER LE [DIAPORAMA DE PRESENTATION](#)

QU'EST-CE QUE L'ERENA SITE AQUITAIN ?

> CONSULTER LE [LIVRET DE PRESENTATION](#) DE L'ERENA

Créés par la loi de bioéthique du 6 août 2004, les **Espaces de Réflexion Éthique Régionaux (ERER)** sont structurés par l'Arrêté du 4 janvier 2012 qui définit leurs contours et leurs missions. Ils ont vocation à susciter et coordonner les initiatives en matière d'éthique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

Depuis 2014, l'Espace de Réflexion Éthique d'Aquitaine (EREA) contribue au développement de la culture éthique sur son territoire. Dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat et des nouvelles régions, certains ERE ont fusionné. **L'Espace de Réflexion Éthique de Nouvelle Aquitaine (ERENA) est né en février 2018 de la fusion des ERE d'Aquitaine (EREA), du Limousin et de Poitou Charentes.** Afin de permettre un maillage territorial et une éthique de proximité, l'ERENA conserve son implantation sur chaque territoire correspondant aux anciennes régions.

L'ERENA Site Aquitain développe ainsi ses missions de formation, de documentation, d'information, de promotion, de partage de connaissances et d'observatoire des questions éthiques en ex-Aquitaine (Dépts 24, 33, 40, 47 et 64).

Il a aussi pour rôle de promouvoir le débat public et de faciliter les rencontres et les échanges interdisciplinaires entre professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux, représentants associatifs, universitaires intervenant dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

L'ERENA Site Aquitain organise chaque année un colloque (Fin de vie, Précarité et accès aux soins, Laïcité et soins, Ethique et management...), et des débats citoyens (Fin de vie et obstination déraisonnable, Don d'organes, Transhumanisme, Prévention en santé et libertés...). Il participe à la formation initiale et continue des professionnels de santé. Il anime un réseau de référents et d'instances éthiques sur son territoire.





Espace de Réflexion Éthique
de Nouvelle-Aquitaine
SITE AQUITAIN



Espace de Réflexion Éthique
de Nouvelle-Aquitaine
SITE AQUITAIN

CHU de Bordeaux GH Saint André
1, rue Jean Burguet
33075 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 57 65 69 74
erena.bordeaux@chu-bordeaux.fr

<https://bordeaux.espace-ethique-na.fr>